



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 10 avril 2025 à 18h00 à la salle des fêtes à Roche Saint-Secret_Béconne

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de procurations : 6

Absents et excusés : 4

Quorum :20

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE;
F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE;
C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; P. MAGNAN;
R. PALLUEL; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MUCKE Franck (pouvoir à M. FABRE Jean-Pierre)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MARTIN Marion)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BARBE Marc-André)

Était absent et représenté par sa suppléante :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

M REYNAUD Philippe, M. VINCENT Lionel, M. ROUSSET Maurice ; M. POISSON Jean-François.

A été désigné secrétaire de séance : M. Marc EBERHARD

1 - OUVERTURE DE LA SEANCE

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole à M. LIOTARD maire de la commune. Il souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

M. LIOTARD indique qu'il accueille la dernière fois le conseil communautaire en tant que maire, puisqu'il ne se représentera pas aux prochaines élections

M. LIOTARD donne quelques nouvelles sur les projets du village :

- Sur les réalisations en 2024, sont finis :
 - Le schéma directeur de l'eau
 - Le plan communal de sauvegarde
 - Aménagement des cimetières
 - Réfections de 2 ponts
 - Remise en état du boulodrome

15 aout commémoration des 80 ans du débarquement en Provence avec l'Association Nationale des Amis des anciens combattants et amis de la résistance. Dans cette salle 2 expositions sur ces débarquements.

- Décision du conseil municipal de nommer l'école Jean Bourdongle résistant qui était natif de la commune et enterré dans la commune.

- avril 2024 création sur la commune d'une microbrasserie La Secrète

- En projet en 2025 :

- En cours la construction d'une nouvelle cantine à l'école pour répondre aux 2 classes ouvertes

- Mise en place d'une centrale photovoltaïque sur une parcelle en friche et appartenant à la commune là où il y a une station d'épuration. Cette centrale est destinée à la consommation collective sera mise en place par la SAS des Centrales villageoises de la Lance.

- Un marché a été lancé pour la consolidation et rendre plus accessible un des monuments historiques et remarquables : La tour d'Alençon
 - Mise en place de la télé relève des compteurs d'eau, un travail s'effectue sur la régularisation d'un captage de secours
 - Politique de communication sur la commune s'est améliorée grâce à une des secrétaires passionnée par la communication, elle a réalisé les 2 documents présents sur vos tables : bulletin municipal et le flash info bimestriel
- M. LIOTARD conclut en soulignant que sa plus grande satisfaction est la richesse et la diversité de la vie associative grâce notamment au soutien de la municipalité et à certains membres du conseil. La plus grande réussite est le Préau.

La Présidente procède à l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 – ORDRE DU JOUR :

- **Ouverture de la séance par la Présidente**
- **Désignation d'un.e secrétaire de séance**
- **Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires du 30 janvier 2025 et du 06 mars 2025**
- **Délibérations :**

Finance et personnel

- Vote des taux des impôts directs locaux.
- Taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations pour l'exercice 2025
- Examen et vote des budgets primitifs 2025.
- Ligne de trésorerie pour la Maison de la Céramique.
- Création de trois emplois permanents D'Animateur (trice) à l'accueil de loisirs sans hébergement dont 2 pour la Ferme St Pol à La Bégude-de-Mazenc et 1 poste pour l'accueil de Loisirs sans hébergement de Bourdeaux (annule et remplace la délibération n°92/2022 du 15 décembre)

Tourisme - Patrimoine

- Office de Tourisme du Pays de Dieulefit-Bourdeaux –convention annuelle 2025
- Régie de la Maison de la Céramique - convention annuelle 2025

Culture – Solidarités :

- École de Musique du Pays de Dieulefit, CAEM – Subvention 2025 et signature de l'annexe annuelle
- Association « Le Lien26 » – Subvention 2025 et signature de l'annexe annuelle
- Attribution des subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives

Urbanisme

- Modification simplifiées n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Bégude de Mazenc – Décision suite à l'avis conforme de la MRAE
- Modification simplifiées n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Bégude de Mazenc - Modalités de mise à disposition au public

Gestion des Déchets

- Convention constitutive d'un groupement de commande avec la CCEPPG - étude d'une régie de collecte

Petite Enfance – Enfance Jeunesse

- Délibération service public de la petite enfance

Décisions de la Présidente

- **Questions et informations diverses**
 - Point d'actualité - commissions
 - Divers

3 - DESIGNATION D'UN.E SECRETAIRE DE SEANCE

F. SIMIAN demande s'il y a un élu qui se propose comme secrétaire de séance.

M. MARC EBERHARD est désigné secrétaire de séance.

4 - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 30.01.2025 ET 06.03.2025

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 30.01.2025.
Le procès-verbal du 30 janvier est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 06.03.2025.
Le procès-verbal du 06 mars est approuvé à la majorité (3 abstentions) des conseillers communautaires présents.

Arrivée de P. MOSSAZ 18h20

5- FINANCES ET PERSONNEL

FINANCES

Vote des taux des impôts directs locaux.

La Présidente souhaite dans un premier temps effectuer un point explicatif avec les conseillers sur l'augmentation du chapitre 012. Elle présente un diaporama, en ajoutant ce qui lui tient à cœur c'est l'augmentation de l'IFSE et CIA car ces primes pour le personnel étaient très basses. Il y a un cadre très précis sur lequel nous ne pouvons pas déroger. La seule façon de donner un peu plus de pouvoir d'achat au personnel c'est d'augmenter ces primes.

CHAP 012 CCDB 2025

2025

Pour le chapitre 012, proposition de budgéter : 1 506 K€ soit 31,8 % des recettes réelles du BP de 2025

- Evolution du point d'indice et évolution des carrières, augmentation du taux CNARCL : 2023 30,65% - 2024 31,60 % - 2025 34,65 %

- Prévoir une augmentation des IFSE et CIA

- Passage à 12 mois des embauches effectuées en cours d'année 2024 : 1 ETP Compta Finances, paie et RH

1 ETP réalisé sur 7 mois en 2024 (répartis sur 4 agents anciennement en temps partiel) pour le service Petite enfance

Prévisions Postes 2025

- Prévision pour 7 mois (juin 2025) d'un poste à 0,8 ETP pour l'emploi, financement Europe (FSE), soit 10 033 € sur la période

1 ETP sur 6 mois, chargé de coopération CTG (arrivée au 1^{er} juillet 2025), financement pérenne du poste (CAF) 22 415 € / an

- Prévision pour 7 mois (juin 2025) d'un poste à 0,5 ETP pour palier au passage à temps partiel (0,8 ETP) de la responsable accueil-secrétariat » et renfort « comptabilité gestion des déchets ».

-1 ETP sur 12 mois (embauche réalisée janvier 2025) chargé de projet Activités de Pleine Nature, financement Département 10 939 €/ an

- Un 0,8 ETP pour réponse AML mobilité financement Ademe 11 138 € sur la période, financement sur 2 ans (chargé de projet)

EN FACE DES DÉPENSES, DES RECETTES : FINANCEMENTS DES POSTES

	2025	2024	évolution 2025/2024
Financements récurrents / liés aux services	322 400	310 000	12 400
Equipe gestion des déchets au prorata des recettes	208 000	200 000	8 000
Equipe enfance Jeunesses au prorata des recettes	114 400	110 000	4 400
Financements sur fonctionnement pérenne / missions	50 264	35 845	14 419
CAF - RPE 2025	11 984	7 500	4 484
CAF - CTG 2025	38 280	28 345	9 935
Financements sur opérations pluriannuelles	101 706	56 295	45 411
PAT 2 renouvellement en 2025 pour 3 ans	36 230	25 000	11 230
ENS + PAEC+ PPT selon le programme de gestion	26 935	24 865	2 070
Fds vert PCAET - Ingénierie sur 2 ans fin 2026	6 430	6 430	.
Emploi FSE sur 18 mois financement sur projet	10 033	.	10 033
ADEME - Mobilité financement sur projet	11 138	.	11 138
CD26 APN financement renouvelé selon prise de compétence	10 940	.	10 940
Financements Totaux sur postes	474 370	402 140	72 230

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS

Fiscalité locale:

Evolution des bases entre 2024 et 2025 (d'après l'état 1259)

	Bases effectives 2024	Bases prévisionnelles 2025	Evolution
TFB	14 929 864	15 210 000	1,88%
TFNB	326 759	332 400	1,73%
TH	5 601 144	5 399 000	-3,61%
CFE	1 541 694	1 591 000	3,20%

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS (Fiscalité locale 1)

2025 à Taux constant

Taux 2024	Produits 2024	Taux 2025 = Idem 2024	Produits 2025	Evolution 2025/2024 en €	Evolution 2025/2024 en %
1,24%	185 130	1,24%	188 604,00		
4,64%	15 162	4,64%	15 423,36		
9,74%	545 551	9,74%	525 862,60		
24,50%	377 715	24,50%	389 795,00		
Total CFE compris	1 123 558		1 119 684,96	- 3 873,43	-0,34%
Total hors CFE	745 843		729 889,96	- 15 953,40	-2,14%

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS (Fiscalité locale 1)

2025 taux proposés

Tx 2025 si 60 K€ de pdts en +	Produits 2025		
1,34%	203 814,00		
5,02%	16 686,48		
10,54%	569 054,60		
24,92%	396 477,20	Evolution 2025/2024 en €	Evolution 2025/2024 en %
Total CFE compris	1 186 032,28	62 473,89	5,56%
Total hors CFE	789 555,08	43 711,72	5,86%

Exemple de coût supplémentaire pour TFB au contribuable

TFB	base	2024	2025 Différence	
		1,24 %	1,34 %	1,34 %
	1647	20,42 €	22,07 €	1,65 €
	2000	24,80 €	26,80 €	2,00 €
	3000	37,20 €	40,20 €	3,00 €

La Présidente précise qu'avec cette augmentation, la volonté est d'augmenter les primes du personnel, de maintenir le fond de roulement et conforter la CAF.

La Présidente présente la taxe GEMAPI en précisant que ces montants représentent le double de l'année dernière.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS – TAXE GEMAPI

SMBRJ	MONTANT HORS GEMAPI	MONTANT GEMAPI	TOTAL
TOTAL GLOBAL SMBVL & SMBRJ	44 714,63 €	154 038,37 €	198 753,00 €

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS – TAXE GEMAPI (SMBVL)

Tableau récapitulatifs des dépenses prévisionnelles 2025 (GEMAPI et Hors GEMAPI) du SMBVL et du SMBRJ

SMBVL	MONTANT HORS GEMAPI	MONTANT GEMAPI	TOTAL
Participation au fonctionnement	1 151,00 €	25 018,00 €	26 169,00 €
Opérations de fonctionnement GEMAPI			0,00 €
Opérations de fonctionnement hors GEMAPI			0,00 €
Opérations spécifiques GEMAPI : trame turquoise		6 300,00 €	6 300,00 €
			0,00 €
TOTAL	1 151,00 €	31 318,00 €	32 469,00 €

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS – TAXE GEMAPI (SMBVL)

SMBRJ	MONTANT HORS GEMAPI	MONTANT GEMAPI	TOTAL
Participation au fonctionnement		99 229,37 €	99 229,37 €
Encours de la dette	16 656,70 €	824,00 €	17 480,70 €
Véloroute Voie verte - Etudes tronçon Bâtie/Dieulefit	6 906,93 €		6 906,93 €
Inventaire complémentaire et enquête publique	20 000,00 €		20 000,00 €
Travaux mécanisés PPE Ripisylve		2 000,00 €	2 000,00 €
Etude de restauration géomorpho Charols/Manas/Pont de Barret		2 700,00 €	2 700,00 €
Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)		6 949,00 €	6 949,00 €
Communication - report 2023		945,00 €	945,00 €
Communication 2024		1 116,00 €	1 116,00 €
Etude continuité écologique sur 4 nx ouvrages Jabron		3 000,00 €	3 000,00 €
Poursuite du diag géomorpho plusieurs affluants		3 475,00 €	3 475,00 €
Etude Bilan Contrat Rivière		2 482,00 €	2 482,00 €
TOTAL	43 563,63 €	122 720,37 €	166 284,00 €

M-A. BARBE parle d'imputation et donc d'un manque à gagner pour la ccdb.

Les primes IFSE sont données en montant maximum délibéré en 2020. Il précise que l'année dernière 800 000€ ont été pourvus car plus de 2 millions d'excédant. Donc, il ne votera pas pour une augmentation des impôts.

F. SIMIAN explique aussi qu'il faudrait commencer les travaux de l'OT plus le projet de la poterie Robin et la mise en place du centre de formation.

Avec le passage à la M57 des changements sont apparus certaines lignes ont disparues et réintégrées ailleurs ;

F. SIMIAN propose de passer au vote s'il n'y a plus de question.

Délibération n°20/2025 : Vote des taux des impôts directs locaux.

DÉLIBÉRATION 20bis/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION 20/2025 - ERREUR MATÉRIELLE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint-Secret_Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE;
F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE;
C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; P. MAGNAN;
R. PALLUEL; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MUCKE Franck (pouvoir à M. FABRE Jean-Pierre)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à Mme MORENAS-MORIN Geneviève)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MARTIN Marion)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BARBE Marc-André)

Était absent et représenté par sa suppléante :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

M REYNAUD Philippe, M. VINCENT Lionel, M. ROUSSET Maurice ; M. POISSON Jean-François.

Objet de la délibération : Vote des taux des impôts directs locaux.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents (8 votes contre, 1 abstention) :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.54 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1.34 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 5.02 %
- Cotisation foncière des entreprises : 24,92 % (24.74% + utilisation réserve 0,180)

FIXE le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2025 à 154 038,00 €;

CHARGE la Présidente :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le 12 mai 2025.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



COMMUNAUTÉ
Dieulefit - Bourdeaux
DE COMMUNES

Examen et vote des budgets primitifs 2025.

Présentation du budget général par F. SIMIAN.

Elle donne lecture des sections de fonctionnement et d'investissement par chapitres ou par opérations. Elle indique que ce budget ne tient pas compte des augmentations des taxes.

M-A. BARBE total des dépenses et recettes dotation d'amortissement qui est pris sur la réserve.

M. BRUN compte 6283 fongibilité des crédits ?

B. BERARD 6283 : en remplacement des dépenses imprévues, par contre pour le compte 012 Personnel une décision modificative sera toujours nécessaire

M. BRUN compte 61351 location du matériel roulant une grande différence entre le budgétisé et le réalisé ?

F. SIMIAN précise qu'un véhicule supplémentaire a été nécessaire

M. BRUN compte 65568 autres contributions pourquoi ce delta de 100 000€ entre le réalisé 2024 et le budgétisé en 2025 ?

F. SIMIAN précise que ce compte englobe plusieurs sujets PNR, flux vision, le plus beau village de France, IPP et augmentation de la contribution du SMBRJ.

M. BRUN section de fonctionnement coté recette compte 708421 Mise à disposition du personnel et tout le chapitre 74 ?

M-A. BARBE précise que c'est l'imputation comptable avec la nouvelle norme

P. MOSSAZ 12% d'augmentation sur les charges de personnel non titulaire ?

F. SIMIAN rappelle qu'il y a une augmentation de la masse salariale de l'ensemble du personnel (poste aide compta RH, poste APN, poste CTG responsable de pôle)

M. BRUN compte transport d'enfants y-a-t-il une recette en face ?

F. SIMIAN répond qu'une partie des subventions CAF est fléchée sur cette dépense mais elles ne sont pas détaillées.

P. BENOIT compte 708422 quelle est la signification de ces montants sur le compte remboursement de frais BA et régie?

F. SIMIAN souligne le lien entre la ligne du dessus et B. BERRARD informe que le temps du service OM est imputé sur le budget général

C. BUSSAT compte 731721, la taxe de séjour est en forte diminution de prévision?

F. SIMIAN explique que les recettes sont toujours minorées, un très gros travail a été effectué en 2024 par les agents pour récupérer les sommes dues.

M-A. BARBE compte 70845 mise à dispo personnel facturé aux communes membres du GFP, service mutualisés archiviste et assistant de prévention ? La somme est la même que l'année dernière alors Que cette année les communes devraient payées 2 fois.

F. SIMIAN rappelle que la comptable a rattaché en 2024, 2023 et le début de 2025.

B. BERARD explique que le principe est de rattacher la charge et le produit à l'exercice concerné

Le principe de rattachement est de pouvoir avoir une vision la plus juste possible de l'exercice. Et si cette recette n'était pas rattachée cela fausserait le résultat de l'exercice concerné au moins sur la CAF et le résultat de l'exercice

M-A. BARBRE rappelle qu'en 2023 le montant n'a pas été rattaché puisque les communes n'ont pas payé les services mutualisés ?

F. SIMIAN souligne que le montant de 2023 a été rattaché en 2024 car il y eu un oubli de la part de B. BERARD.

F. SIMIAN enchaîne les investissements généraux par opérations. Elle commence par les dépenses proposées. Elle demande s'il y a des questions

S. GALDEMAS remarque qu'une dépense de 700 000€ est notée sur le budget OM qui doit correspondre à l'acquisition du terrain et local de la zone Graveyron. J'avais demandé à ce que cette somme soit inscrite dans le budget général puisque c'est inscrit sur un pôle d'économie circulaire (ne sait pas trop de quoi il s'en retourne). C'est une prise de risque car à l'échelle nationale le recyclage se fait pas si bien donc un prix beaucoup trop cher pour un résultat assez même si pour notre territoire aujourd'hui cela fonctionne.

M-A. BARBE concernant un autre investissement l'état d'avancement de l'étude de la poterie Robin avec EPORA puisque nous arrivons au terme ?

La Présidente indique que le délai démarre à partir de l'achat ce qui porte l'échéance à 2027. Le CAUE a fait une première étude structurelle des bâtiments (voûtes fragilisées) ; il a été demandé de savoir ce que nous faisons des bâtiments restants. Le bâtiment renfermant le four est patrimonial

P. BENOIT est-ce qu'un terrain a été choisi pour implanter le centre de formation de la Céramique ?
La Présidente affirme qu'aujourd'hui aucun terrain n'a été choisi et par ailleurs il faudra se positionner pour savoir qui porte ce projet la CCDB ou la Maison de la Céramique
M-A BARBE souhaite connaître les investissements financiers par la CCDB pour éviter le même schéma de la poterie Coursanges ou finalement la CCDB paye des études pour des privés qui arrivent après et font ce qu'ils veulent.

Présentation du budget des ordures ménagères par G. LEOPOLD

Il donne lecture des sections de fonctionnement et d'investissement par chapitres ou par opérations.
P. BENOIT chapitre 6226 honoraire avocat ?
G. LEOPOLD répond qu'il s'agit d'un contentieux avec un administré qui a coûté 3000€ au service.

Il donne lecture à la section investissement, il indique qu'il y a quelque changement

M-A. BARBE demande si le bâtiment à Graveyron est loué à l'ancien propriétaire ?
La Présidente précise que ce propriétaire est en liquidation , les loyers sont garantis jusqu'à fin mars plus une caution de 2 loyers. Le bâtiment sera disponible avant l'été.

Présentation du budget activités économiques locatives par M. EBERHARD

Il donne lecture des sections de fonctionnement et d'investissement par chapitres ou par opérations.
M-A. BARBE demande s'il a fallu abonder de 7 000€ pour équilibrer le budget? La Présidente souligne qu'un local n'est plus loué actuellement. D'autre part chaque année les loyers sont revus mais il y a des quotas à respecter.
C. MOULIN souligne qu'au chapitre 74 rien n'est inscrit en 2024 et en 2025 un montant est inscrit ?
La Présidente précise que c'est la subvention d'équilibre du budget principal.

Il donne lecture à la section investissement
Aucune question

Présentation du budget des zones d'activités par M. EBERHARD

Il donne lecture des sections de fonctionnement et d'investissement par chapitres ou par opérations.
Aucune question

Présentation du budget réseau de chaleur par A. JEUNE

Il donne lecture des sections de fonctionnement et d'investissement par chapitres ou par opérations.
Aucune question.

La Présidente propose de passer à l'ensemble des votes pour ces budgets.

Délibération n°21/2025 : Examen et vote des budgets primitifs 2025

DÉLIBÉRATION 21/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint-Secret_Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne,

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE,

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; P. MAGNAN; R. PALLUEL; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MUCKE Franck (pouvoir à M. FABRE Jean-Pierre)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MARTIN Marion)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BARBE Marc-André)

Était absent et représenté par sa suppléante :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

M REYNAUD Philippe, M. VINCENT Lionel, M. ROUSSET Maurice ; M. POISSON Jean-François.

Objet de la délibération : Vote des budgets primitifs (Budget principal et budgets annexes) - Exercice 2025,

Madame la Présidente rappelle que budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est l'acte fondamental de la gestion de la collectivité car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il est à la fois un acte de prévision (programme financier évaluatif des recettes à encaisser des dépenses à faire sur l'année) et un acte d'autorisation (acte juridique par lequel la présidente est autorisée à engager les dépenses votées).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget,

Vu les instructions comptables M57 et M4,

Vu la délibération n°10/2025 du 6 mars 2025 adoptant les comptes administratifs de l'année 2024,

Vu les délibérations n°11/2025 à 15/2025 du 6 mars 2025 approuvant l'affectation des résultats 2024,

Considérant la présentation de l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux établis sur une évaluation sincère des dépenses et des recettes,

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter les budgets pour l'exercice 2025 pour l'ensemble des budgets de la communauté de communes, tels que transmis en annexe de la convocation du 28 mars 2025.

Budget principal

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	7 092 020 €	4 996 510 €
+	+	+
Résultat de fonctionnement antérieur (002)		2 095 510 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 092 020 €	7 092 020 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement au titre du présent budget (Dont Affectation résultat R 1068)	2 464 297 €	3 229 937 € (765 639 €)
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	138 323 €	242 390 €
Résultat d'investissement antérieur (001)	869 707 €	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 472 327 €	3 472 327 €

TOTAL DU BUDGET	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL BUDGET 2025	10 564 347 €	10 564 347 €

Budget annexe – Déchets ménagers et assimilés

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	2 737 893 €	2 000 690 €
+	+	+
Résultat de fonctionnement antérieur (002)		737 203 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 737 893 €	2 737 893 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement au titre du présent budget	1 277 571 €	1 271 131 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 560 €	8 000 €
Résultat d'investissement antérieur (001)		235 917 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 279 131 €	1 279 131 €

TOTAL DU BUDGET	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL BUDGET 2025	4 017 024 €	4 017 024 €

Budget annexe – Activités économiques locales

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	63 990 €	63 990 €
+	+	+
Résultat de fonctionnement antérieur (002)	0 €	0 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	63 990 €	63 990 €

INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement au titre du présent budget <i>(dont Affectation du résultat R 1068)</i>	29 051 €	109 930 € <i>(4 729 €)</i>
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur (001)	80 879 €	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	109 930 €	109 930 €

TOTAL DU BUDGET	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL BUDGET 2025	173 920 €	173 920 €

Budget annexe – Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	633 476 €	633 476 €
+	+	+
Résultat de fonctionnement antérieur (002)	0,00 €	0,00 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	633 476 €	633 476 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement au titre du présent budget	307 500 €	627 456 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur (001)	319 956 €	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	627 456 €	627 456 €

TOTAL DU BUDGET	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL BUDGET 2025	1 260 932 €	1 260 932 €

Budget Régie de distribution de chaleur

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	125 048 €	80 615 €
+	+	+
Résultat de fonctionnement antérieur (002)		44 433 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	125 048 €	125 048 €

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement au titre du présent budget	72 549 €	50 950 €
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0 €	0 €
Résultat d'investissement antérieur (001)		21 599 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	72 549 €	72 549 €

TOTAL DU BUDGET	DÉPENSES	RECETTES
TOTAL BUDGET 2025	197 597 €	197 597 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

À la majorité des délégués présents et sept abstentions :

– **APPROUVE** le budget primitif principal de la communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux pour l'exercice 2025.

À la majorité des délégués présents et une abstention :

– **APPROUVE** le budget annexe – déchets ménagers et assimilés – de la communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux pour l'exercice 2025.

À l'unanimité des conseillers communautaires présents :

– **APPROUVE** les budgets annexe – activités économiques locatives – création de zones d'activités sur le pays de Dieulefit – régie de distribution de chaleur – de la communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux pour l'exercice 2025.

Le 16 avril 2025.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



Ligne de trésorerie pour la Maison de la Céramique.

F. SIMIAN présente la délibération. Elle explique la maison de la céramique a déjà utilisée une partie du montant de l'ancienne LT car elle attend le versement de la Région pour le centre de formation. La ligne de trésorerie a été validée par le CA. Elle propose de passer au vote s'il n'y a plus de question.

Délibération n°22/2025 : Ligne de trésorerie pour la Maison de la Céramique.

DÉLIBÉRATION 22/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint-Secret_Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; P. MAGNAN; R. PALLUEL; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MUCKE Franck (pouvoir à M. FABRE Jean-Pierre)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MARTIN Marion)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BARBE Marc-André)

Était absent et représenté par sa suppléante :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

M REYNAUD Philippe, M. VINCENT Lionel, M. ROUSSET Maurice; M. POISSON Jean-François.

Objet de la délibération : Ligne de trésorerie pour la Maison de la Céramique.

La Présidente, Fabienne SIMIAN, explique que le mode de financement de la formation professionnelle de céramiste par la Région, nécessite pour la régie intercommunale " Maison de la Céramique du pays de Dieulefit " de porter une trésorerie importante sur près de 7 mois.

Pour y faire face la régie souhaite ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne d'un montant de 100 000 €. La caisse d'épargne demande que la CCDB s'en porte garant.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- SE PORTE garant de la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € ouverte par la régie intercommunale " Maison de la Céramique du pays de Dieulefit " auprès de la caisse d'épargne;
- AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces utiles à cette décision.

Le 11 avril 2025.

La Présidente,

Fabienne SIMIAN.




COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Dieulefit - Bourdeaux

Création de trois emplois permanents D'Animateur (trice) à l'accueil de loisirs sans hébergement dont 2 pour la Ferme St Pôl à la Bégude de Mazenc et 1 poste pour l'accueil de Loisirs sans hébergement de Bourdeaux (annule et remplace la délibération n° D92/2022 DU 15 Décembre 2022)

F. SIMIAN explique que c'est une régularisation et toilettage sur les postes.
F. SIMIAN propose de passer au vote s'il n'y a plus de question.

Délibération n°23/2025 : Création de trois emplois permanents D'Animateur (trice) à l'accueil de loisirs sans hébergement dont 2 pour la Ferme St Pôl à la Bégude de Mazenc et 1 poste pour l'accueil de Loisirs sans hébergement de Bourdeaux (annule et remplace la délibération n° D92/2022 DU 15 Décembre 2022)



Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 
ID : 026-242600492-20250415-DEL23_2025-DE

DÉLIBÉRATION 23/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint-Secret_Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE;
F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE;
C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; P. MAGNAN;
R. PALLUEL; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MUCKE Franck (pouvoir à M. FABRE Jean-Pierre)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MARTIN Marion)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BARBE Marc-André)

Était absent et représenté par sa suppléante :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

M REYNAUD Philippe, M. VINCENT Lionel, M. ROUSSET Maurice ; M. POISSON Jean-François.

Objet de la délibération : Création de 3 emplois permanents d'Animateur.trice à l'ALSH, 2 pour la Ferme St Pol à la Bégude-de-Mazenc et 1 pour l'ALSH de Bourdeaux. Annule et Remplace la délibération n°92/2022 du 15 décembre.

Madame la Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Madame la présidente propose à l'assemblée la création de 3 emplois permanents d'animateur (trice) à temps non complet à raison de :

- 2 postes à 20 heures hebdomadaires pour occuper les fonctions d'animateur(trice) de l'Accueil de loisirs sans hébergement de la ferme st pôl ;
- 1 poste à 22 heures hebdomadaires pour occuper le poste d'animateur(trice) à l'accueil de loisirs de Bourdeaux.

Les agents devront justifier d'un diplôme du BAFA ou d'un diplôme équivalent ou simplement d'une expérience significative en animation.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie hiérarchique C, par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint territorial d'animation ou catégorie B par référence à la grille indiciaire du grade d'animateur territorial.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** la création de 3 postes de catégorie hiérarchique C, par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint territorial d'animation ou catégorie B par référence à la grille indiciaire du grade d'animateur territorial.
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 11 avril 2025.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



6- TOURISME -PATRIMOINE

La Présidente donne la parole E. BOUVIER, Vice-président en charge de la commission « Tourisme Patrimoine Sport de nature »

Office de Tourisme du Pays de Dieulefit-Bourdeaux - Convention annuelle 2025

E. BOUVIER présente la délibération et demande s'il y a des questions.

P. BENOIT rappelle qu'un nouveau bureau a été mis en place il indique aussi que la directrice M. DAULON a donné sa démission. Le salaire proposé pour ce poste et les missions demandées n'étaient pas en adéquations. Une demande de subvention a été effectuée pour anticiper sur un nouvel recrutement avec d'autres missions qui ont un coût supplémentaire. Cette subvention a été refusée. Il souhaite qu'une plage de négociation soit faite si besoin.

La Présidente rappelle que les 2 dernières années les subventions avaient déjà été augmentées.

E. BOUVIER souligne que M. DAULON a acceptée de rester quelques mois supplémentaires car il ne restait que 2 membres au bureau. Je la remercie pleinement pour le travail effectué ses propositions ses investissements et sa valeur humaine. Elle a une vision de l'office de tourisme que le territoire ne saisit pas aujourd'hui. Elle quitte ce poste car elle pense être arrivée au bout de celui-ci. Je la remercie une fois de plus et la félicite pour son investissement.

Pour information, il rappelle aussi que la retombée économique sur le territoire est de 30 millions€.

C. BUSSAT confirme que M. DAULON a beaucoup apporté à la structure et au territoire. Il pense aussi qu'il aurait fallu donner un peu plus et symboliquement sur cette attribution de subvention pour aider à redémarrer avec la nouvelle équipe.

E. BOUVIER propose de passer au vote s'il n'y a plus de question.



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025



ID : 026-242600492-20250415-DEL24_2025-DE

DÉLIBÉRATION 24/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint-Secret_Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; P. MAGNAN; R. PALLUEL; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MUCKE Franck (pouvoir à M. FABRE Jean-Pierre)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MARTIN Marion)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BARBE Marc-André)

Était absent et représenté par sa suppléante :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

M REYNAUD Philippe, M. VINCENT Lionel, M. ROUSSET Maurice ; M. POISSON Jean-François.

Objet de la délibération : Office de Tourisme du Pays de Dieulefit-Bourdeaux - Convention annuelle 2025.

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la commission « Tourisme - Patrimoine », rappelle que dans le cadre de sa compétence obligatoire « Promotion du tourisme dont la création d'Offices de Tourisme », la CCDB délègue les missions d'accueil, d'information, de promotion touristique et de coordination des partenaires du développement touristique local à l'association Office de Tourisme Dieulefit-Bourdeaux.

Il rappelle également que la subvention de fonctionnement attribuée à l'Office de Tourisme entre dans le cadre de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à établir une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

La convention d'objectifs et de moyens 2025 définit les rôles et engagements de chacune des parties.

Elle fait état du plan d'action de l'OT, de la répartition de sa masse salariale et des horaires d'ouverture des bureaux. Elle mentionne le montant de la subvention allouée par la CCDB et inscrite au budget 2025 et les conditions de versement de cette subvention d'un montant de 175 000 €.

Éric BOUVIER en rappelle les articles et contenus.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 15/04/2025
ID : 026-242600492-20250415-DEL24_2025-DE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des délégués présents (1 abstention) :

- APPROUVE la convention 2025 ;
- APPROUVE le montant de la subvention à l'Office de Tourisme Dieulefit-Bourdeaux de 175 000 €;
- AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 11 avril 2025.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



Régie de la Maison de la Céramique, convention annuelle 2025

E. BOUVIER présente la délibération et demande s'il y a des questions.

C. MOULIN demande si le montant est le même que l'année précédente. E. BOUVIER répond qu'il y a 10 000€ de plus. La Présidente indique que la MDC faisait une demande auprès de Leader mais aujourd'hui elle ne l'a plus. Cette subvention va uniquement aux expositions temporaires et aux pratiques amateurs elle ne va jamais sur le centre de formation.

La Présidente donne quelques informations, La Biennale se tiendra le 14 juin. Une étude filière économique avait été effectuée, dans le cadre PVD et de la CCDB. La MDC va effectuer une « table ronde » dans le cadre de la biennale pour expliquer la filière, mise en place d'ambassadeur pour expliquer cette filière.

Il propose de passer au vote

Délibération n°25/2025 : Régie de la Maison de la Céramique, convention annuelle 2025

DÉLIBÉRATION 25/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint-Secret_Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE;
F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE;
C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; P. MAGNAN;
R. PALLUEL; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MUCKE Franck (pouvoir à M. FABRE Jean-Pierre)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MARTIN Marion)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BARBE Marc-André)

Était absent et représenté par sa suppléante :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

M REYNAUD Philippe, M. VINCENT Lionel, M. ROUSSET Maurice ; M. POISSON Jean-François.

Objet de la délibération : Régie de la Maison de la Céramique - Convention annuelle 2025.

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux exerce la compétence *Construction, aménagement, entretien et gestion de la Maison de la Céramique*. Dans ce cadre, elle a créé en 2007 la régie de la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit et participe à ses actions de médiation auprès du public via une subvention.

La subvention de fonctionnement attribuée à la Maison de la Céramique entre dans le cadre de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000€.

La convention 2025 fait état des actions annuelles menées par la régie de la Maison de la Céramique :

- L'organisation de trois expositions temporaires ;
- L'organisation de pratiques amateurs en direction des enfants, des adultes et des familles toute l'année et/ou durant les vacances scolaires (dont des actions en direction des scolaires) ;
- Le soutien à l'organisation de la Biennale de la Céramique à Dieulefit.

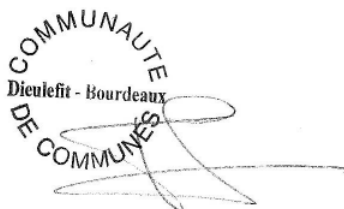
Il est proposé d'attribuer à la Maison de la Céramique une subvention de 85 000 € répartie comme suit :

- 75 000€ pour le fonctionnement général ;
- 5 000€ pour les actions de médiations scolaires ;
- 5 000€ pour la Biennale de la Céramique.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des délégués présents (1 abstention) :

- **APPROUVE** la convention 2025 ;
- **APPROUVE** le montant de la subvention à la Maison de la Céramique de 85 000 € ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

Le 11 avril 2025.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



7- CULTURE ET SOLIDARITÉS

La Présidente donne la parole à Francette CHAPUS, Vice-présidente en charge de la commission "Culture -Solidarités".

École de Musique du Pays de Dieulefit, CAEM – Subvention 2025 et signature de l'annexe annuelle

F. CHAPUS explique cette délibération et indique que la subvention est de 2 000€ supplémentaires par rapport à l'année dernière. Le nombre d'élèves augmente, le nombre de cours particuliers augmente aussi. A souligner qu'à La Bégude-de-Mazenc 3 professeurs pour 14 élèves et pour Bourdeaux 2 professeurs pour 51 élèves.

F. CHAPUS présente la délibération et demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote

Délibération n°26/2025 : : École de Musique du Pays de Dieulefit, CAEM – Subvention 2025 et signature de l'annexe annuelle



DÉLIBÉRATION 26/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint-Secret_Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; P. MAGNAN; R. PALLUEL; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MUCKE Franck (pouvoir à M. FABRE Jean-Pierre)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MARTIN Marion)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BARBE Marc-André)

Était absent et représenté par sa suppléante :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

M REYNAUD Philippe, M. VINCENT Lionel, M. ROUSSET Maurice ; M. POISSON Jean-François.

Objet de la délibération : École de Musique du Pays de Dieulefit, CAEM – Subvention 2025 et signature de l'annexe annuelle.

Francette Chapus, vice-présidente en charge de la Culture et des Solidarités, rappelle que la subvention de fonctionnement attribuée au CAEM entre dans le cadre de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

Elle rappelle que la convention triennale d'objectifs pour la période 2024 – 2026 a été approuvée par délibération n°72/2023 du conseil du 14 décembre 2023.

L'annexe 2025 fait état des actions annuelles menées par le CAEM conformément à l'article 3 de la convention triennale. Francette Chapus en rappelle les articles et contenus.

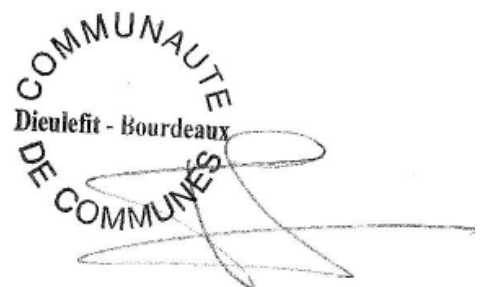
Le Conseil Communautaire se prononce aujourd'hui sur la subvention 2025 et l'annexe à la convention triennale et donne un avis de principe tant sur le contenu que sur le montant de la subvention.

La proposition de subvention de fonctionnement au CAEM pour l'année 2025, est de 58 000€.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- VALIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 58 000 € au CAEM, subvention telle que présentée dans la convention annuelle jointe en annexe à la présente délibération ;
- AUTORISE la Présidente à signer l'annexe annuelle ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.

Le 11 avril 2025.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



Association « Le Lien26 » – Subvention 2024 et signature de l'annexe annuelle

F. CHAPUS présente la délibération et demande s'il y a des questions.

M-A. BARBE indique qu'à Bourdeaux la commune finance ce service et à Dieulefit la CCDB finance 7 000€ ?

La Présidente indique que dans le cadre de la CTG cela sera repris. L'idée au départ c'est que cette association irradie tout le territoire. Des ateliers se sont tenus dans différents villages.

Elle propose de passer au vote

Délibération n°27/2025 : Association « Le Lien26 » – Subvention 2024 et signature de l'annexe annuelle

DÉLIBÉRATION 27/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint-Secret_Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; P. MAGNAN; R. PALLUEL; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MUCKE Franck (pouvoir à M. FABRE Jean-Pierre)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MARTIN Marion)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BARBE Marc-André)

Était absent et représenté par sa suppléante :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

M REYNAUD Philippe, M. VINCENT Lionel, M. ROUSSET Maurice ; M. POISSON Jean-François.

Objet de la délibération : Association « Le Lien26 » – Subvention 2024 et signature de l'annexe annuelle.

Francette Chapus, vice-présidente en charge de la Culture et des Solidarités, rappelle que La Communauté de communes a pour compétence statutaire la création et la gestion de maisons de services publics (ou Espace France Service (EFS)) pour une meilleure inclusion dans la vie sociale et un meilleur accès aux droits des habitants du territoire.

La CCDB soutient l'association Le Lien 26 depuis sa création à travers une subvention de fonctionnement pour ses actions en faveur des habitants du territoire et particulièrement pour l'animation de l'Espace Public Numérique (EPN).

Depuis janvier 2023, le Lien 26 a été labellisé Espace France Service (EFS), comme pour l'année 2023 une subvention est donc demandée en soutien au fonctionnement de cet espace.

Pour aider l'Association à mettre en oeuvre les activités liées à l'EFS, proposition est faite de s'engager à apporter une aide financière à l'Association Le Lien 26 par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement, fixée pour l'année 2025 à une subvention 17 000 € pour le fonctionnement de cet espace.

Cette subvention est encadrée par la signature d'une convention annuelle avec le Lien 26 pour identifier les conditions de l'attribution de cette subvention.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des délégués présents (3 abstentions) :

- VALIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 17 000 € à l'association «Le Lien26»;
- AUTORISE la Présidente à signer une convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2025 telle qu'annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision

Le 11 avril 2025.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



Versement de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives.

F. CHAPUS explique cette délibération et indique qu'un nouveau tableau a été déposé sur les tables Erreurs de fichier sur périodes et noms de villages

Elle propose de passer au vote

Délibération n°28/2025 : Versement de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives.

DÉLIBÉRATION 28/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint-Secret_Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; P. MAGNAN; R. PALLUEL; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MUCKE Franck (pouvoir à M. FABRE Jean-Pierre)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MARTIN Marion)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BARBE Marc-André)

Était absent et représenté par sa suppléante :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

M REYNAUD Philippe, M. VINCENT Lionel, M. ROUSSET Maurice ; M. POISSON Jean-François.

Objet de la délibération : Versement de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives.

Francette CHAPUS, Vice-présidente en charge de la Commission « Culture & Solidarités », informe que dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives, 23 dossiers de demande de subvention ont été déposés pour un montant total de demandes de 48 000€ pour un budget global de 30 000 € d'aide.

Le montant global des projets sur le territoire s'élève à 949 309€.

Le Conseil Communautaire se prononce aujourd'hui sur les dossiers et donne un avis de principe tant sur le contenu que sur les montants de subvention.

La présélection des dossiers a été faite par la commission Culture & Solidarités le 10 février 2025 qui fait les propositions suivantes :

DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS POUR LE TERRITOIRE ANNEE 2025

Association	Intitulés	Lieux	Périodes /date	Subventions	
				Demandées	Attribuées
Altair	Ensemble vocal du pays de Dieulefit : 3 concerts accompagnés d'actions	Bourdeaux Dieulefit Rochebaudin	Mai Juin Septembre Octobre	500	500
Amis de Châteauneuf	Parcours ArtKm0 Parcours ateliers portes ouvertes	La Begude de Mazenc Souspierre Salettes	4 dates août	2000	500
Bergerie Peyrache	Saison culturelle 2025	Bourdeaux Bouvières Crupies	8 dates sur l'année hors saison estivale	1500	1200
Bizz'art Nomade	projet 2025 Bizz'art nomade	Bourdeaux Dieulefit La Bégude de M Poët Laval	13 dates répartie sur les saisons	5000	4500
Bol d'air	Films docus, ateliers céramique, argile, ateliers, rencontres	Dieulefit	11 oct	500	500
Chapelle Saint Jean	programmation musicale dans lieu historique	Crupies	De mai à Septembre 2025	1500	900
Chemin pierre	Journées Musicales	Dieulefit Le Poët-Laval MONTJOUX	5/04, Du 17 au 19 /07	800	500
Concertina	Rencontre estivale autour des enfermements + Extras - Marges	Bourdeaux Dieulefit	23/01, 27/03,12/04, 20/05 , du 27 au 29 /06	2000	1600
Eclats	Eclats, le festival de la voix au Pays de Dieulefit	Dieulefit La Bégude-de-Mazenc Le Poët-Laval Teyssières Bourdeaux	Du 8 au 14 septembre	4500	4000
Fief e)	Programmation culturelle du Fief 2025	La Bégude-de-Mazenc	2 dates au printemps et 2 dates entre septembre et novembre	1500	500
FOL	Films lectures débats égalité genres	Bourdeaux	25 novembre	1500	500
Médiacultures	Programmation de la médiathèque	Bourdeaux	24 mai et 4 octobre	1200	700
Mirandolina	Le théâtre bat la campagne	Dieulefit La Bégude-de-Mazenc Le Poët-Laval Eyzahut Pont-de-Barret Bourdeaux	entre le 24 juillet et le 20 août	2500	700
Cie Nandi	Saison culturelle hivernale	Vesc	3 date en hiver	1500	500

Nouvelles conte (les)	36 ^{ème} édition du Festival du conte	Bourdeaux Dieulefit	11 au 13 mars, 29 mai 31 juillet au 10 août	3500	3200
Passerelles	Les murs ne servent à rien	Dieulefit Le Poët-Laval	19 au 21 septembre	2000	1700
Pradel asso	Concert festival classique & jazz	Comps Dieulefit Le Poët-Laval	4 dates hors saison + 5 dates en août	2000	700
Roche des arts (la)	Saison culturelle	Roche-Saint-Secret Béconne	Hors saison estivale	1000	800
Stimuli	Micro-Folie	Dieulefit Bourdeaux	Tout au long de l'année & partenariats	4000	2000
Tours de Jeux	Games of Drôme	Dieulefit La Bégude de M	6 dates hors saison et partenariats	1500	1000
Une note de partage	Festival petits pieds dans la paille	Dieulefit Comps	entre le 5 et le 9 août	1500	1100
Wonder Cie	Manifestations culturelles artistiques	Dieulefit	Noël, Pâques, Halloween, carnaval, fête musique	3000	500
L.A.M.I.S. Sillon	Rencontres savoirs faire locaux, 30 artistes professionnels	Dieulefit Comps Montjoux Poët Laval	Du 10 au 26 octobre	3000	1900
Total				48 000€	30 000 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des délégués présents (1 abstention) :

- VALIDE l'attribution des subventions aux associations culturelles telles que présentées ci-dessus ;
- AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision

Le 11 avril 2025.

La Présidente,

Fabienne SIMIAN.



Point d'actualité :

- Exposition itinérante de portrait sonore sera sur les communes de Dieulefit, Bourdeaux et Le Poët-Laval avec Radio là. Elle met en lumière les personnes de plus 65 ans du territoire mémoire de nos communes. .
- CTEAC restitution de la deuxième année, le 7 juin à Bourdeaux

8- URBANISME

**Modification simplifiées n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Bégude de Mazenc -
Décision suite à l'avis conforme de la MRAe.**

La Présidente présente la délibération et demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote.

Délibération n°29/2025 : Modifications simplifiées n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Béguide de Mazenc – Décision suite à l'avis conforme de la MRAe.



Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 026-242600492-20250415-DEL29_2025-DE

DÉLIBÉRATION 29/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint-Secret_Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; P. MAGNAN; R. PALLUEL; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MUCKE Franck (pouvoir à M. FABRE Jean-Pierre)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MARTIN Marion)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BARBE Marc-André)

Était absent et représenté par sa suppléante :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Étaient absents et excusés :

M REYNAUD Philippe, M. VINCENT Lionel, M. ROUSSET Maurice ; M. POISSON Jean-François.

Objet de la délibération : Modifications simplifiées n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Béguide de Mazenc – Décision suite à l'avis conforme de la MRAe.

Mme la Présidente rappelle que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de LA BEGUDE DE MAZENC a pour objet de :

- Repérer d'anciens bâtiments susceptibles de changer de destination en zone A ou N et permettre le changement de destination dans le volume existant ;
- Modifier le règlement de la zone Ui afin d'autoriser les toits plats et limiter les constructions à destination de restauration.

que, conformément à l'article R104-34 du code de l'urbanisme, la communauté de communes, après examen au cas par cas de ce projet, a conclu qu'il n'était pas susceptible de générer des incidences notables pour l'environnement et qu'une évaluation environnementale n'était pas nécessaire et a donc transmis le projet et la proposition de dispense d'évaluation environnementale à l'autorité environnementale (MRAe) le 31/01/2025 ;

Elle précise que l'autorité environnementale a rendu un avis conforme sur cette proposition de dispense d'évaluation environnementale le 04/02/2025.

Par conséquent, conformément aux articles R104-33 à R104-37 du code de l'urbanisme, il revient à la personne publique responsable du PLU de prendre la décision à ce sujet et d'en assurer la publication.

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles R.104-33, R.104-36 et R.104-37,

Vu l'arrêté du 27/01/2025 engageant la procédure de modification simplifiée du PLU de LA BEGUDE DE MAZENC ;

Vu l'examen au cas par cas réalisé par la communauté de communes considérant que le projet de modification simplifiée du PLU de LA BEGUDE DE MAZENC n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ;

Vu la demande d'avis auprès de l'autorité environnementale présentée le 31 janvier 2025 par la communauté de communes, relative à l'examen au cas par cas du projet de modification simplifiée du PLU de LA BEGUDE DE MAZENC ;

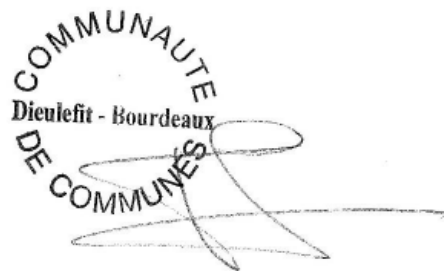
Vu l'avis conforme de l'autorité environnementale, n° 2024-ARA-AC-3688 en date du 04/02/2025, indiquant que le projet de modification simplifiée du PLU de la commune de LA BEGUDE DE MAZENC n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 et qu'il ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

DECIDE de ne pas réaliser d'évaluation environnementale du projet de modification simplifiée du PLU de LA BEGUDE DE MAZENC, suite à l'avis conforme rendu par la Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne Rhône-Alpes.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en communauté de commune et en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

Le 11 avril 2025.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



Modification simplifiées n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Bégude de Mazenc - Modalités de mise à disposition au public

La Présidente présente la délibération et demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote

Délibération n°30/2025 : Modification simplifiées n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Bégude de Mazenc - Modalités de mise à disposition au public



DÉLIBÉRATION 30/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint-Secret_Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; P. MAGNAN; R. PALLUEL; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MUCKE Franck (pouvoir à M. FABRE Jean-Pierre)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MARTIN Marion)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BARBE Marc-André)

Était absent et représenté par sa suppléante :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Etaient absents et excusés :

M REYNAUD Philippe, M. VINCENT Lionel, M. ROUSSET Maurice ; M. POISSON Jean-François.

Objet de la délibération : Modification simplifiées n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Béguède de Mazenc - Modalités de mise à disposition au public.

Mme la Présidente rappelle que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de LA BEGUDE DE MAZENC a pour objet de :

- Repérer d'anciens bâtiments susceptibles de changer de destination en zone A ou N et permettre le changement de destination dans le volume existant ;
- Modifier le règlement de la zone Ui afin d'autoriser les toits plats et limiter les constructions à destination de restauration.

que le projet de modification a été transmis pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

Madame la Présidente, ainsi que le prévoit l'article L153-47 du code de l'urbanisme, demande au conseil communautaire de fixer les modalités de mise à disposition du dossier au public.

Vu le code de l'urbanisme notamment l'article L.153-47

Vu l'arrêté du 27/01/2025 engageant la procédure de modification simplifiée du PLU de LA BEGUDE DE MAZENC

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **FIXE** les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU de LA BEGUDE DE MAZENC, comprenant l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, de la façon suivante :

- * Le dossier sera mis à disposition du public à la Communauté de Communes et en mairie de LA BEGUDE DE MAZENC pendant un mois ;
- * Le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit : Du lundi au vendredi de 8H à 12H.

Et de la Communauté de Communes aux heures d'ouverture au public suivantes :
Lundi de 9H à 12 H 30 - 14H à 17H
Mardi de 8H30 à 12H30 - 14H à 17H
Mercredi de 8H30 à 12H30 - 14H à 17H
Jeudi : 8H30 à 12H30 - 14H à 17H
Vendredi de 8 H à 12 H

- * Le dossier sera également mis à disposition du public sur les sites internet de la commune à l'adresse <http://www.la-begude-de-mazenc.fr/> et de la communauté de communes à l'adresse www.ccdb26.fr ;

- * Les dates de mise à disposition seront précisées au public par un avis qui sera affiché en mairie et au siège de la communauté de communes, paraîtra dans un journal diffusé dans le département et sera publié sur les sites internet de la commune et de la communauté de communes au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition ;

- * Le public pourra formuler ses observations sur un registre prévu à cet effet pendant la durée de cette mise à disposition ;

- * Le public aura également la possibilité de formuler ses observations par messagerie électronique à l'adresse mail suivante : pluih@ccdb26.fr pendant la durée de cette mise à disposition ;

- À l'issue de cette mise à disposition, Madame la Présidente en présentera le bilan au conseil communautaire et soumettra le projet de modification simplifiée à sa délibération pour approbation.

- Madame la présidente est chargée de la mise en œuvre des modalités de la mise à disposition du projet de modification simplifiée telles qu'elles sont fixées ci-dessus.

Le 11 avril 2025.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



La Présidente demande au Vice-président A. JEUNE d'effectuer une actualité

Point d'actualité :

- Réunion s'est tenue hier avec les éleveurs pour présenter un projet pastoral, ressources en eau. Il sera présenté à la Région en juin
 - PAT : 7 mai à Bourdeaux pour des actions sur 3 fermes pour adaptations sur les pratiques agricoles
 - ENS : Mardi prochain réunion avec BE pour travailler sur le plan d'interprétation du territoire
- L'ONF a envoyé un projet d'aménagement forestier pour Miélandre.

A

FGE : commission le 13 mai

La Présidente donne la parole au VP « Gestion des déchets » G. LEOPOLD

Convention constitutive d'un groupement de commande avec la CCEPPG - étude d'une régie de collecte

Le VP G. LEOPOLD explique la délibération

Afin d'assurer une gestion optimale des déchets sur le territoire, un groupement de commande avec la CC DRAGA, la CCEPPG et la CCDB avait été créé en 2023, pour une consultation de prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Il est proposé de poursuivre cette mutualisation entre la CCEPPG et la CCDB pour le lancement d'une étude sur une régie de collecte mutualisée. La CC DRAGA n'a pas souhaité participer à ce groupement de commande.

Cette étude portera sur deux parties :

1. Etude de la mise en place de la redevance incitative sur le territoire de la CCEPPG pris en charge financièrement entièrement par celle-ci.
2. Etude d'une régie de collecte sur le territoire de la CCEPPG et une étude mutualisée sur les deux territoires CCEPPG et CCDB. Cette dernière sera prise en charge à hauteur de 50 % par collectivité.

Il est proposé que la CCEPPG soit désignée coordonnateur du groupement de commandes afin de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de la consultation, dans les règles prévues par le Code de la Commande Publique.

La désignation des prestataires s'effectuera selon les règles de la commande publique.

La mission de la CCEPPG comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

La durée du groupement correspond à la période comprise entre la date de signature de la future convention et la date d'échéance des marchés à conclure.

Une convention sera établie et celle-ci aura pour objet de définir précisément les modalités de fonctionnement du groupement de commandes.

Il demande s'il y a des questions. Il propose de passer au vote

Délibération n°31/2025 : Convention constitutive d'un groupement de commande avec la CCEPPG - étude d'une régie de collecte

DÉLIBÉRATION 31/2025 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Roche Saint-Secret_Béconne sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. BRUN ; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; T. DIDIER; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; M. EBERHARD; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; P. MAGNAN; R. PALLUEL; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. MUCKE Franck (pouvoir à M. FABRE Jean-Pierre)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MARTIN Marion)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BARBE Marc-André)

Était absent et représenté par sa suppléante :

M. BOMPARD Guy (Suppléante Mme RODET Fanny)

Etaient absents et excusés :

M REYNAUD Philippe, M. VINCENT Lionel, M. ROUSSET Maurice ; M. POISSON Jean-François.

Objet de la délibération : Convention constitutive d'un groupement de commande avec la CCEPPG - étude d'une régie de collecte.

Gaël LEOPOLD, Vice-président en charge de la Commission "Gestion des déchets" explique que dans une démarche de mutualisation, afin d'optimiser la procédure de passation de marché pour l'étude d'une régie de collecte afin de permettre de réaliser des économies d'échelle, la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux et la Communauté de Communes EPPG souhaitent s'associer sous la forme d'un groupement de commande,

Une première phase de l'étude concernera la tarification incitative pour la CCEPPG et sera prise en charge financièrement par celle-ci. La deuxième phase sera consacrée à l'étude régie de collecte mutualisée pris en charge par les deux communautés de communes.

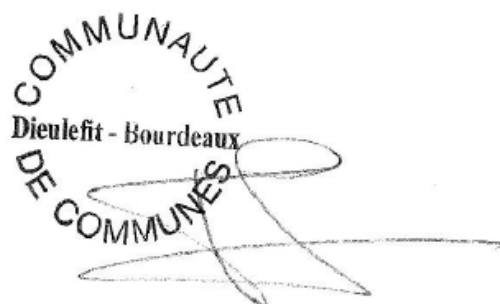
Il est proposé que la Communauté de Communes EPPG soit désignée comme coordonnateur du groupement de commande. Le projet de convention annexé à la présente délibération définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Il donne lecture aux membres du conseil communautaire de la convention constitutive du groupement de commande et demande au Conseil communautaire de se prononcer sur cette délibération.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** la création d'un groupement de commande entre la CCEPPG et la CCDB, relatif au lancement d'une étude mutualisée concernant une régie de collecte ;
- **DIT** que la CCEPPG est désignée comme coordonnateur du groupement de commande ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de groupement de commande pour une étude mutualisée d'une régie de collecte ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 11 avril 2025.
La Présidente,
Fabienne SIMIAN.



Point d'actualité :

CITEO : une subvention sera attribuée au service 100 000€ pour renouveler les conteneurs

SYPP : lancement d'un projet avec AI sur les déchets non acceptés en déchèterie.

Une discussion sur la tenue d'une régie à Métropolis pour faire face à la difficulté avec le prestataire.

10 : ENFANCE -JEUNESSE

La Présidente explique que la délibération est ajournée « service public de la petite enfance ». La CAF incite pour que la CCDB prenne la compétence mais il y a une complexité sur ce projet

11 - DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Décision 09-2025: Signature d'un avenant n°3 au contrat fixant le nouveau délai d'exécution de la prestation de suivi de chantier du bâtiment administratif de la CCDB au groupement : ARCHIPH, INGEMETRIE et AD'3E

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser un avenant au marché de maîtrise d'œuvre signé avec le groupement conjoint INGEMETRIE et AD'3E pour la rénovation thermique et aménagement du bâtiment administratif de la Communauté de Communes.

Cet avenant est rendu nécessaire suite au retard pris dans le délai d'exécution du chantier par les entreprises, rendant le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre dans l'impossibilité de respecter le délai d'exécution initial de sa mission, comme il l'a signalé par un courrier du 10 avril 2024.

Considérant que les conditions requises par l'article 13 du CCAG prestations intellectuelles sont bien réunies, le délai initial de 8 mois de chantier peut donc être prolongé de 7 mois, soit jusqu'au 31 mars 2025 tel que demandé par le même courrier.

La Présidente, **DÉCIDE** de signer un avenant au contrat fixant le nouveau délai d'exécution de la prestation de suivi de chantier.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché attribué au groupement de maîtrise d'œuvre.

Décision 10-2025 : Signature d'une commande de travaux avec l'entreprise SAS DCA des travaux d'agrandissement des bureaux du service formation de la MDC

VU la décision n°23-2024 prise par délégation du Conseil Communautaire de confier à l'entreprise SAS DCA des travaux d'agrandissement des bureaux du service formation de la Maison de la Céramique, Parc de la Baume Rue des Reymonds 26220 DIEULEFIT ;

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires à ceux déjà commandé, dont le besoin est apparu en cours d'exécution ;

CONSIDÉRANT que le chiffrage de ces travaux par l'entreprise SAS DCA est jugé économiquement raisonnable, l'offre de l'entreprise SAS DCA a été retenue comme l'offre la mieux-disante, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP ;

DÉCIDE de signer la commande de travaux supplémentaire auprès de l'entreprise SAS DCA, pour un montant de 1 034,25 € HT soit 1 241,10 € TTC, conformément à son devis du 20 juin 2024, et d'inscrire les crédits correspondants au budget concerné.

Le nouveau montant de la commande est donc de 12 383,61 € HT soit 14 860,33 € TTC.

Décision 11-2025: Signature d'une commande de plan topographique auprès de l'entreprise L'Atelier Foncier pour la MDC-Emplacement futur OT

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à un relevé topographique du tènement de la Maison de la Céramique dans le cadre de l'étude de faisabilité lancée pour déterminer l'emplacement du futur Office de tourisme ;

Après consultation et analyse des deux offres reçues, **CONSIDÉRANT** que l'offre de l'entreprise L'Atelier Foncier est jugée comme l'offre la mieux-disante, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP ;

DÉCIDE de signer la commande de plan topographique auprès de l'entreprise L'Atelier Foncier, pour un montant de 1 350 € HT soit 1 620 € TTC, conformément à son devis du 14 janvier 2025, et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2025.

Décision 12-2025 : Signature convention dans le cadre du PAT avec l'association Solidarité Paysans Drôme Ardèche

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'accompagner les agriculteurs et agricultrices en difficultés, avec l'appui d'une prestation spécialisée ;

Après analyse des 2 offres reçues dans le cadre d'une consultation sur devis, **CONSIDÉRANT** que l'offre de l'association Solidarité Paysans Drôme Ardèche est jugée comme l'offre la mieux-disante ;

DÉCIDE de signer la convention d'objectifs et financière ainsi que l'acte d'engagement pour le lancement de la prestation d'accompagnement sur 3 ans, auprès de Solidarité Paysans Drôme Ardèche, pour un montant total de 7 500 € HT soit 7 500 € TTC, conformément au devis daté du 10 septembre 2024 et d'inscrire l'équivalent d'une année d'accompagnement au budget 2025, soit 2 500€ TTC.

Décision 13-2025 : Signature d'une convention dans le cadre du PAT avec les associations l'Hirondelle aux Champs, la Ferme Blue Soil et la Chambre d'agriculture de la Drôme.

VU la délibération n°58/2024 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024 portant sur le dépôt de candidature au PAT de niveau 2, comprenant le plan d'actions et son budget, et autorisant la Présidente à signer tous documents utiles au déroulé du plan d'action du PAT 2, dans la limite des crédits inscrits au budget;

VU le résultat infructueux du MAPA, lancé entre le 29/11/2024 et le 31/01/2025 dans le cadre de l'accompagnement des agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques agricoles face au changement climatique;

VU l'article R2122-2 du code de la commande publique, permettant d'avoir recourt à une consultation sur devis, après un MAPA infructueux ;

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de poursuivre l'accompagnement des agriculteurs dans leur changement de pratiques agricoles avec des prestations spécialisées sur les sujets de microbiologie du sol, biodiversité et agroforesterie-couverts végétaux ;

Après analyse des 4 offres reçues dans le cadre de la nouvelle consultation, **CONSIDÉRANT** que les offres de l'association l'Hirondelle aux Champs, l'association la Ferme Blue Soil et la Chambre d'agriculture de la Drôme sont jugées comme les offre les mieux-disantes ;

DÉCIDE de signer la convention d'objectifs et financières, et les actes d'engagement pour le lancement des 3 prestations d'accompagnement, auprès de l'Hirondelle aux Champs, la Ferme Blue Soil et la Chambre d'agriculture de la Drôme, pour un montant total de 31 700 € HT soit 33 174 € TTC, conformément à leurs devis du 11,18 et 25 Février 2025 et d'inscrire le versement d'un acompte de 30% au budget 2025, pour un montant de 9 952,20€ TTC.

Décision 14-2025 : Signature d'une convention pour le lancement de la prestation d'accompagnement à l'automne 2025, auprès du CEDER Provence dans le cadre du PAT.

VU la délibération n°58/2024 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024, portant sur le dépôt de candidature au PAT de niveau 2, comprenant le plan d'actions et son budget, et autorisant la Présidente à signer tous documents utiles au déroulé du plan d'action du PAT 2, dans la limite des crédits inscrits au budget;

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'accompagner les associations locales dans l'organisation d'évènements écoresponsables;

Après analyse des 2 offres reçues dans le cadre d'une consultation sur devis, **CONSIDÉRANT** que l'offre du CEDER Provence est jugée comme la mieux-disante ;

DÉCIDE de signer la convention d'objectifs et financière pour le lancement de la prestation d'accompagnement à l'automne 2025, auprès du CEDER Provence, pour un montant total de **1 763 € HT soit 1 736 € TTC**, conformément au devis du 29 Avril 2024 et d'inscrire ce montant au budget 2025.

Décision 15-2025 : Signature d'un devis pour le lancement de la prestation d'accompagnement sur 3 ans, auprès de la Chambre d'Agriculture de la Drôme dans le cadre du PAT.

VU la délibération n°58/2024 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024, portant sur le dépôt de candidature au PAT de niveau 2, comprenant le plan d'actions et son budget, et autorisant la Présidente à signer tous documents utiles au déroulé du plan d'action du PAT 2, dans la limite des crédits inscrits au budget;

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'accompagner la transmission des exploitations agricoles, avec l'appui d'une prestation spécialisée ;

Après analyse d'une seule offre reçue dans le cadre d'une consultation sur devis, **CONSIDÉRANT** que l'offre de la Chambre d'Agriculture est jugée comme répondant à la demande ;

DÉCIDE de signer le devis pour le lancement de la prestation d'accompagnement sur 3 ans, auprès de la Chambre d'Agriculture de la Drôme, pour un montant total de 2 340 € HT soit 2 808 € TTC, conformément au devis du 27 Février 2025 et d'inscrire l'équivalent d'un jour d'accompagnement au budget 2025, soit 702 € TTC.

Décision 16-2025 : Signature d'une convention d'objectifs et financière pour le lancement de la prestation d'accompagnement à l'automne 2025, auprès du CIVAM dans le cadre du PAT

VU la délibération n°58/2024 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024 portant sur le dépôt de candidature au PAT de niveau 2, comprenant le plan d'actions et son budget, et autorisant la Présidente à signer tous documents utiles au déroulé du plan d'action du PAT 2, dans la limite des crédits inscrits au budget;

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'accompagner les agriculteurs et agricultrices dans l'analyse de la durabilité de leurs systèmes de production, avec une prestation spécialisée;

Après analyse des 2 offres reçues dans le cadre d'une consultation sur devis, **CONSIDÉRANT** que l'offre du CIVAM 26 est jugée comme la mieux-disante ;

DÉCIDE de signer la convention d'objectifs et financière pour le lancement de la prestation d'accompagnement à l'automne 2025, auprès du CIVAM 26, pour un montant total de 6 300 € HT soit 6 300 € TTC, conformément au devis du 18 Février 2025 et d'inscrire un montant équivalent à 50% d'acompte au budget 2025, soit 3 150 € TTC.

Décision 17-2025 : Signature d'une convention d'objectifs et financière pour le lancement de la prestation de visites pédagogiques de fermes à l'automne 2025, auprès du CIVAM 26 dans le cadre du PAT.

VU la délibération n°58/2024 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2024, portant sur le dépôt de candidature au PAT de niveau 2, comprenant le plan d'actions et son budget, et autorisant la Présidente à signer tous documents utiles au déroulé du plan d'action du PAT 2, dans la limite des crédits inscrits au budget;

La Présidente, **CONSIDÉRANT** l'importance de sensibiliser les plus jeunes à leur environnement notamment agricole et alimentaire;

Après analyse des 2 offres reçues dans le cadre d'une consultation sur devis, **CONSIDÉRANT** que l'offre du CIVAM 26 est jugée comme la mieux-disante ;

DÉCIDE de signer la convention d'objectifs et financière pour le lancement de la prestation de visites pédagogiques de fermes à l'automne 2025, auprès du CIVAM 26, pour un montant total de 4 395 € HT soit 4 395 € TTC, conformément au devis du 18 Février 2025 et d'inscrire un montant équivalent à 50% d'acompte au budget 2025, soit 2 197,50 € TTC.

Décision 18-2025 : Signature du devis avec l'entreprise Benoît Dodelin pour « l'inventaire du groupe des coléoptères saproxyliques dans les Espaces Naturels Sensibles des montagnes de Miélandre (Vesc) et de Saint-Maurice (Dieulefit)

VU la délibération n°66/2023 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023, validant le plan de préservation, de gestion et d'interprétation du site de la montagne de Miélandre, ainsi que son budget et son plan de financement, et chargeant la Présidente à signer tout document utile à cette décision ;

CONSIDÉRANT que la commune de Dieulefit et la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux souhaitent faire conduire un inventaire sur le groupe des coléoptères saproxyliques sur ces deux ENS, dans le cadre d'une étude commune durant l'année 2025, via une convention de partenariat partageant les dépenses correspondantes à parts égales.

CONSIDÉRANT la consultation de 13 cabinets d'études spécialisés, lancée le 4 février 2025 pour « l'inventaire du groupe des coléoptères saproxyliques dans les Espaces Naturels Sensibles des montagnes de Miélandre (Vesc, 26) et de Saint-Maurice (Dieulefit, 26) » ayant pour résultat deux offres :

- L'entreprise Artifex, ayant déposé une offre réputée complète pour un montant de 11 016€TTC.
- L'entreprise Benoît Dodelin, ayant déposé une offre réputée complète pour un montant de 11 364€TTC.

CONSIDÉRANT la conclusion de l'analyse des offres proposant de retenir celle de l'entreprise Benoît Dodelin, présentant les meilleures garanties en termes de qualifications et d'expériences similaires, une meilleure proposition technique, malgré un prix légèrement supérieur.

La Présidente, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux disante, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP :

DÉCIDE de signer le devis l'entreprise Benoît Dodelin, pour un montant de 11 364€TTC, ainsi que la convention de partenariat correspondante avec la commune de Dieulefit.

DÉCIDE d'inscrire au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées, La convention financière stipulera la répartition pour chaque entité à parts égales et la facturation de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux à la commune de Dieulefit pour le montant de la prestation la concernant.

Décision 19-2025 : Signature d'une commande avec l'entreprise Les toitures pérennes-ATTILA Montélimar pour recherche d'infiltration et réparations de la toiture : crèche "Souffle d'Eveil"

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à une recherche d'infiltration et une réparation le cas échéant suite aux fuites d'eau constatées sur la toiture de la crèche « le souffle d'éveil » située à la Bégude de Mazenc

Après consultation et analyse de la seule offre reçue, **CONSIDÉRANT** que l'offre de l'entreprise « Les Toitures pérennes Attila » est jugée comme l'offre la mieux-disante, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP ;

DÉCIDE de signer la commande de « recherche d'infiltration par gaz traceur, y compris 2 réparations par résine double couche et voile de renfort (40x40 cm environ) auprès de l'entreprise « Les Toitures pérennes Attila », pour un montant de **1 216.95 € HT soit 1 460.34 € TTC**, conformément à son devis du 21 mars 2025, et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2025.

Décision 20-2025 : Signature d'un contrat avec ATTEST Diagnostic Immobiliers coordination SPS dans le cadre des travaux de rénovations sur la déchèterie de Bourdeaux.

CONSIDÉRANT la nécessité de rechercher un prestataire pour une mission de SPS, dans le cadre des travaux de rénovation sur la déchèterie de Bourdeaux ; après consultation voici l'offre proposée :

- ATTEST Diagnostic Immobiliers coordination SPS 1 483.29€ HT

La Présidente, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux disante, **DÉCIDE** de signer un contrat pour un montant de 1483.29 € HT, soit 1 779.95 € TTC pour la mission de SPS, et d'inscrire le montant correspondant au budget annexe gestion des déchets 2025.

12 - POINT D'ACTUALITE - COMMISSIONS THEMATIQUES

La Présidente laisse la parole aux VP

Commission « Défi climat Habitat »

G. MORENAS informe :

OPAH : Prochain COPIL se tiendra le 17 avril à la CCDB

Commission « Enfance Jeunesse »

N. SYLVESTRE informe :

S. BRUNEL chef de pôle enfance jeunesse arrive début juillet

Fréquentations des ALSH envoyées dans les mairies

Commission « bâtiments -Travaux »

T. DIDIER indique :

Un nouvel agent L PELLETIER arrive et en remplace de F. GRILLET

Souffle d'Eveil crèche de la Begude-de-Mazenc les travaux d'étanchéité toiture s'effectueront avec du retard

Commission « Information-Communication »

M. MARTIN indique :

Commission s'est tenue pour le « chemin de fer » du prochain bulletin

Commission « Développement Economique »

M. EBERHARD indique :

Appel à projet FSE, réponse positive pour un financement européen pour un chargé de mission 80% financé à 50% FSE pour un travail sur l'emploi et l'insertion

Les entreprises créées entre 01/ 07/ 2024 et le 31 /12/2024 dans le secteur du médical paramédical déclaration à transmettre avant le 05 mai.

Commission prévue le 29 avril 18h à la CCDB

13 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

F. SIMIAN donne quelques informations:

Comité des maires le 21 mai : sujets abordés

Savoir rouler en vélo, point sur l'escalade, l'autorisation des droits des sols avec sa mise en place
ADN : mercredi 21 mai à Truinas

**Le prochain Conseil se tiendra le jeudi :
19 juin à VESC**

M. MARTIN demande la parole pour exprimer une alerte sur le manque de professeurs au collège SVT depuis fin décembre. Cela devient problématique et au niveau du rectorat rien ne bouge. Un projet de courrier sera envoyé au recteur il serait bien que les maires du territoire s'associent.

P. BENOIT rappelle que l'année dernière il avait alerté sur le manquement de garde d'enfants pendant l'été et les périodes de vacances. Il avait évoqué en reprenant l'idée de M-A. BARBE de mutualiser avec les services scolaires et de mettre à disposition des écoles pour avoir des moyens de gardes. Rien n'est simple pour créer des équipes. On est revenu vers moi, pour vous transmettre une lettre d'un collectif de parents. Il demande un rdv avec la Présidente et la Vice-présidente, pour exprimer leurs besoins. La Présidente répond que la CCDB ne peut pas répondre à toutes les demande, déjà évoqué avec le service, il existe déjà un règlement sur lequel on peut s'appuyer, il va y avoir le portail famille qui va ouvrir et mieux gérer tout ça. Compte tenu du courrier on va croiser avec la responsable des service enfance jeunesse pour savoir si les 2 règlements et le portail famille réussiront à résoudre les problèmes. En sachant que l'on ne peut pas garder tous les enfants de chaque famille pendant les 6 semaines. Maximum de 3 semaines consécutives de garde en juillet.

La Présidente donne le mot de la fin à M. LIOTARD. Il indique qu'il remercie l'assemblée pour la bonne tenue du conseil.

La Présidente, F. SIMIAN remercie les élus pour leur présence.

La Séance est levée à 20h40.

Fait à Dieulefit, le 03 juin 2025.

Le Secrétaire de séance,
Marc EBERHARD

La Présidente,
Fabienne SIMIAN.